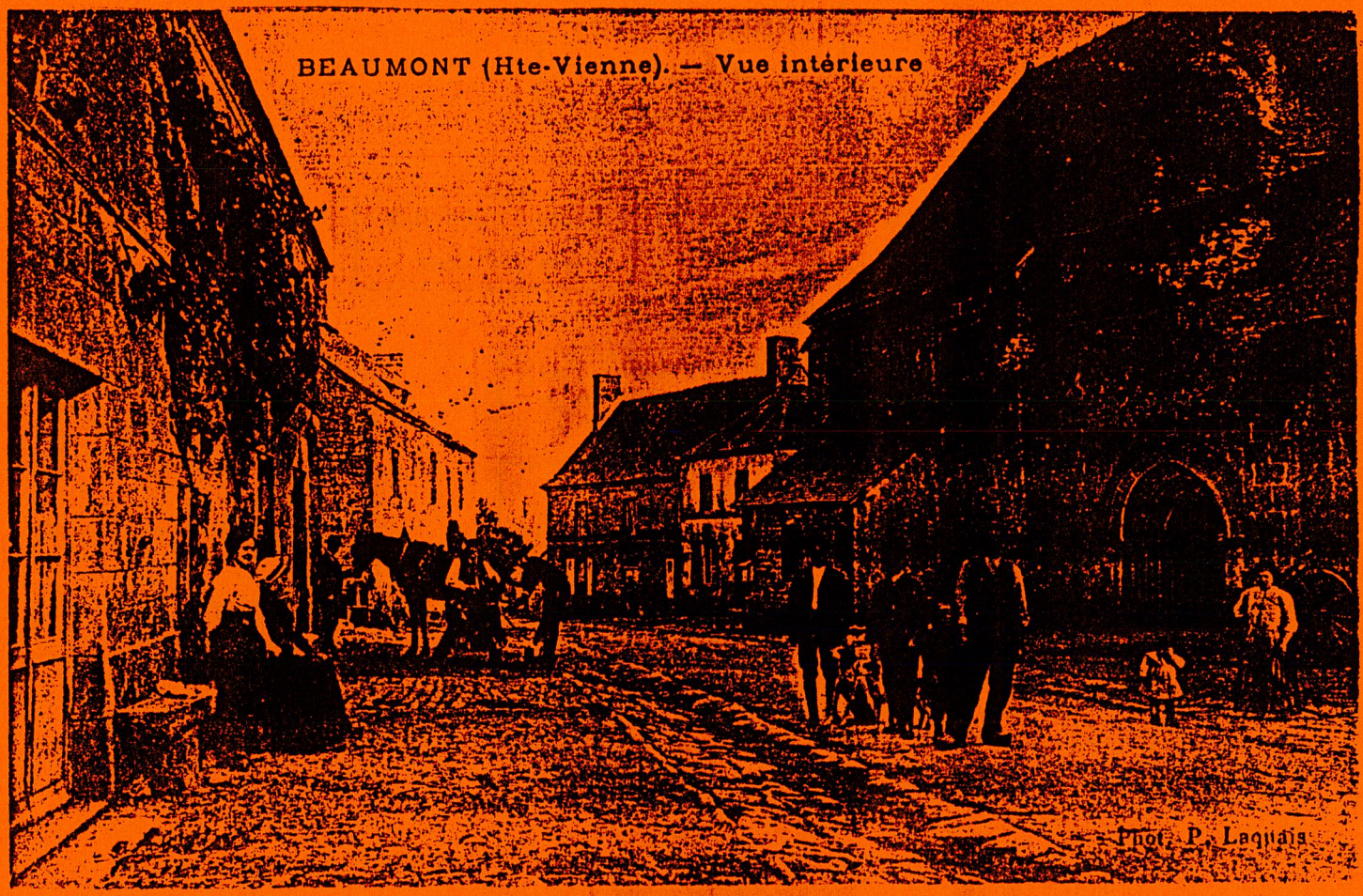
BEAUMONT - INFOS

N° 4



Sommaire:

P 2 Composition du Conseil Municipal
P 3 Editorial du Maire
P 4 et5 Compte-Rendu des dernières séances du Conseil Municipal
P 6 et7 Réalisations et Projets 1991
P 8 Création du Comité des Fêtes d'animation et de coordination
P 9-10 Au temps des souvenirs
P 11 Etat Civil - Schéma Départemental pour l'alimentation en eau potable
P 12.13 La Révision Foncière
P 14 Le Vassivière nouveau
P 15 Informations générales - Motion pour le soutien des Agriculteurs.

Bulletin Municipal N° 4
2ème Semestre 1990
◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇

Directeur de Publication

Michel **FAURE**,
Maire de BEAUMONT - du - LAC

Comité de rédaction

CL.BARBAS,R.PEYCLY,G.PEYRATOUT,
P.POURCHET,G.RUBY.

- L E C O N S E I L M U N I C I P A L -

MICHEL FAURE
Maire

GEORGES PEYRATOUT
1er Adjoint

PIERRE POURCHET
2ème Adjoint

COMMISSIONS DES :

FINANCES.

M.POURCHET, responsable

Mme LAQUAIS ,

MM. PEYRATOUT RUBY
PEYCLY PECHALAT

TRAVAUX COMMUNAUX-POS-BATIMENTS COMMUNAUX - EAU-ASSAINISSEMENT - VOIRIE.

M. POURCHET, responsable

MM. PECHALAT PEYRATOUT
RUBY PEYCLY.

PROJETS-ETUDES-DESSIN SCHEMAS MASSIFS - AFFAIRES JURIDIQUES URBANISME

M.PEYRATOUT, responsable

MM. BARBAS
PECHALAT PEYCLY
RUBY.

AFFAIRES SOCIALES LOISIRS-ANIMATION

M.POURCHET, responsable

M.LEBLANC

Mme LAQUAIS MM.PEYRA-TOUT PECHALAT PEYCLY

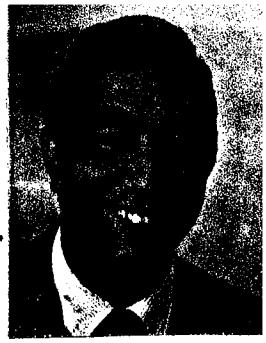
ENSEIGNEMENT TRANSPORTS SCOLAIRES

M.LEBLANC, responsable

M. PEYCLY.

Le Maire est membre de droit de toutes les commissions.

DELEGATIONS : SYNIVA : MM. FAURE PEYRATOUT
LISTES ELECTORALES : MM. LEBLANC POURCHET
SYNDICAT INTERCOMMUNAL MONTS & BARRAGES-ASSEMBLEES AGRICOLES ET FORESTIER
ET ZONNAGE : M. BARBAS (responsable).
MM. COUPET PEYCLY PEYRATOUT RUBY
SYNDICAT INT. POUR SECRETARIAT MAIRIE BEAUMONT/ST MARTIN : MM. FAURE RUBY



- E D I T O R I A L D U M A I R E -

= = = = = = = = = = = = = = = = = = =

Au seuil de cette nouvelle année,permettez-moi de vous présenter,ainsi qu'à toute votre famille et aux êtres qui vous sont chers,mes voeux les plus sincères pour 1991.Que cette année soit pour vous tous,riche en bonheur familial,qu'elle vous apporte satisfaction dans votre vie de tous les jours,mais surtout qu'elle n'altère en rien votre santé:ce bien qui nous est le plus précieux et qui,bien au-delà de nos différents,nous est le plus cher.

Quant à notre petite Commune,je lui souhaite de garder son caractère paisible,chaleureux et accueillant.Que tous,nous contribuions à développer une vie intense et dynamique tout au long de cette année,et plus particulièrement pendant la période estivale.Et que tous,nous nous unissions pour qu'une chaleur humaine et une grande convivialité se dégagent dans notre accueil pour que BEAUMONT DU LAC garde la place qui est la sienne au Pays de Vassivière.

Sont-ce des voeux pieux?J'ose espérer que non.Quant à moi,et à l'équipe municipale que j'anime,nous sommes résolus à continuer de faire tout ce qui est en notre possible pour que tous nous vivions bien et mieux au pays qui nous est si cher,et que tous ceux qui,lors de séjours plus ou moins longs,viennent vivre au pays,en gardent un inaltérable souvenir et y reviennent le plus souvent possible.

Bonne année à tous!

Michel FAURE

Maire

BEAUMONT-DU-LAC

Conseil municipal : L'eau les routes et l'animation...

La journée du 9 septembre fut particulièrement chargée pour les élus de Beaumont-du-Lac.

Sous la conduite de son maire, Michel Faure, le Conseil municipal au complet s'est réuni pour deux séances consécutives.

Il s'agissait d'abord de désigner le délégué titulaire aux élections sénatoriales du 30 septembre. Nombre de membres du Conseil municipal : 10; présents : 10; votants : 10. M. Faure, maire, est élu délégué titulaire avec 10 voix.

Ensuite, le maire ouvrit la séance en demandant au Conseil municipal un instant de recueillement en hommage et en souvenir de Jean-François Bessas, conseiller municipal, décédé le 17 juin.

GESTION DE L'EAU

Il présente ensuite le projet d'étude quant à la constitution d'un syndicat de gestion de l'eau potable. Il est précisé qu'au stade actuel, il s'agit de s'insérer dans l'étude sans contribution financière. De là découle une discussion générale où il est évoqué qu'ultérieurement une majoration substantielle du prix de l'eau sera attendue mais que des subventions également substantielles pourront être dégagées.

Après avoir écouté les différents propos, le maire prend acte de l'accord du Conseil municipal quant à la phase exploratrice et sont désignés pour représenter la commune MM. Faure et Peyratout, titulaires, et MM. Pourchet et Ruby suppléants.

AGRICULTURE

M. Barbas, conseiller municipal, expose les graves problèmes liés à la production bovine et ovine en général, et demande au Conseil municipal de prendre les dispositions de solidarité qui s'imposent. Le Conseil municipal charge M. le Maire de prendre toutes dispositions en ce sens.

TRAVAUX

Travaux sur « Thernes », « Fumouse » et « Villemoujeanne ». — Le maire propose l'étude des documents financiers transmis récemment par la D.D.A.F. Le Conseil municipal l'autorise à régulariser les modifications de marché.

Route de « Châteaucourt ». — Le maire précise que le projet technique et financier est en forme, et demande donc au Conseil municipal de lui permettre de passer le marché dans les formes requises.

Piste « Puy-Bruly ». — Le maire fait part de l'étude technique et financière de la D.D.A.F. M. Peyratout, adjoint, précise également que ce projet peut être définitivement retenu, compte tenu de sorties de bois importantes, créant problèmes de manutentions, et que le produit concerné en grande majorité relève de la propriété sectionale de « Fumouse ». Le Conseil municipal donne son accord afin qu'une suite administrative soit donnée et que le maire ait la possibilité de traiter selon les dispositions du Code des marchés publics.

A.E.P. « Le Coufeix ». — L'adduction en eau potable du dernier village à ne pas être raccordé au réseau communal est évoqué, étant en phase terminale de réalisation.

QUESTIONS DIVERSES

Le maire fait part au Conseil municipal d'un dossier important concernant la traversée sur le territoire de la commune d'un transfert électrique Peyrat-le-Château - Faux-la-Montagne, de 90.000 volts.

Il sollicite ensuite l'autorisation du Conseil municipal pour permettre de prendre toutes dispositions tendant à la mutation d'une parcelle sise à Nergout (lot 33).

Travaux mairie-foyer. — M. Pourchet, adjoint, fait un exposé quant à l'avancement et à la charge financière impliquée qui reste dans la dépense inscrite.

Animation, restructuration, programme 1991. — Le maire préconise la création d'un comité des fêtes dont le mérite serait de coordonner, d'impulser et de présenter dans « l'animation générale de Vassivière » une structure formelle et des interlocuteurs susceptibles de faire figurer notre commune au niveau qu'elle a le droit d'espérer. Le Conseil municipal donne un accord unanime.

M. Pourchet fait état d'un reportage filmé sur la vie locale, document susceptible d'être diffusé en fin d'année. Il évoque également les difficultés d'organisation du marché estival et hebdomadaire : un renforcement de cette animation doit, pour la saison prochaine, être envisagé.

Le maire confirme tout l'intérêt qu'il accorde à ce sujet en général et fait part, entre autres, de certains projets de représentations musicales pour la saison 1991.

Taxe de séjour. — Le maire expose la nécessité d'envisager sur notre commune la perception d'une taxe locale à la demande et à la décision du S.Y.M.I.V.A. Accord de principe si une démarche identique est faite par les autres communes. Il est entendu que perception et démarches seraient assurées par le S.Y.M.I.V.A.

M. Peyratout informe le Conseil municipal que la saison 1990 du camping-caravaning est en légère majoration de recette. Le personnel chargé du fonctionnement s'est bien acquitté de sa tâche, à la satisfaction de tous.

Le Conseil municipal décide d'instituer le droit de préemption urbain sur les zones U et Na du P.O.S. de Beaumont-du-Lac approuvé le 12 décembre 1979.

AU CONSEIL MUNICIPAL : Le Conseil Municipal de Beaumont-du-Lac s'est réuni en séance ordinaire, vendredi 28 septembre à 20 h 30 sous la présidence de Mr Michel Faure, Maire. Tous les membres étaient présents à l'exception de Mr Peyratout. Mr Ruby est désigné secrétaire de séance.

Le Maire donne lecture du procès-verbal de la réunion du 9 septembre qui est approuvé à l'unanimité.

• **Compte administratif et compte de gestion 1989 :** Mr Pourchet, adjoint, présente le compte administratif 1989. Il donne connaissance des chiffres afférents aux sections de fonctionnement et d'investissement. L'excédent global de clôture est de 253 676,71 F.

Le compte administratif est adopté à l'unanimité du C.M. moins une abstention.

Le C.M. examine ensuite le compte de gestion 1989 dressé par Mr Audet, receveur, et déclare que ce document n'appelle ni observation ni réserve de sa part.



• **Application D.P.U. :** Le Maire évoque la possibilité d'aménager des gîtes dans deux maisons en vente à Châteaucourt. Maître Guy Lier, notaire à Eymoutiers, a été avisé. «Châteaucourt» est un secteur à privilégier en raison de sa situation par rapport au Lac de Vassivière, comme tout le littoral.

Le C.M., unanime, charge le Maire de faire valoir le droit de préemption urbain sur ces biens.

• **Compteurs d'eau :** Un agent vacataire à été chargé cette année du relevé des compteurs d'eau. Le bilan établi permet de constater que : 25 % de compteurs en plus ont été recensés par rapport à 1989 ; 76 compteurs sont défaillants ; 23 abonnés n'ont pas de compteurs ; plusieurs maisons à Nergout dépassent le forfait de 50 mètres-cube.

Le Maire estime que le problème doit être entièrement revu afin que toutes les maisons aient un compteur, et préconise une étude technique et financière pour 1991.

• **Location du Foyer Rural :** Sur proposition du Maire, le C.M. décide de fixer comme suit le prix de location du Foyer Rural :

• Associations ou personnes extérieures à la commune : 400 F par jour.

• Personnes de la commune : 250 F par jour à compter depuis le 1er octobre.

• Associations de la commune : gratuit.

Ces tarifs sont applicables dès 1990.

• **Association des résidants de Nergout :** Le Maire et les Adjoints ont participé à deux réunions en juillet et août, à l'invitation de la nouvelle association des résidants de Nergout. Cependant certains résidants ne reconnaissent pas l'association.

L'étude pour la création d'un tennis sur le secteur Nergout-Châteaucourt est en cours. Si le projet respecte certaines règles, le Symiva pourrait apporter une aide financière à la commune dans le cadre du F.A.L.

• **Symiva :** Le Maire informe le C.M. que le Symiva est en cours de réorganisation suite au départ de Mr Puygrenier. Un appel à candidatures est lancé.

Le Maire exprime, en outre, son souhait du maintien de la ferme de l'Ile que certains voudraient supprimer.

• **Problèmes agricoles :** Le C.M., conscient de la gravité de la situation des éleveurs et producteurs, qui risque d'accentuer la désrtification des communes rurales, approuve la motion suivante :

- demande que des mesures d'urgence soient prises par les pouvoirs publics afin d'assurer les conditions indispensables au maintien et à la protection de l'élevage.
- Les productions bovines et ovines en particulier constituent pour notre région, notre département, nos communes, un potentiel vital d'activités permettant la vie économique de nos collectivités locales.
- Soutient les organisations agricoles dans leur demande de classement de département sinistré par la sécheresse.
- Condamne cependant les actes de violence et les pratiques barbares utilisées par certains éleveurs en les mettant en garde contre la déplorable image qu'ils donnent de leurs légitimes revendications.

• **Chemin rural Beaumont-Vichez :** Le Maire rappelle l'étude pour l'élargissement du C.R. Beaumont/Vichez, au droit de la propriété Julien, dont l'accord a été obtenu. Le C.M. décide la réalisation de ces travaux.

• **Chemin rural Villemoujeanne-Pert :** Le Maire informe le C.M. qu'une étude est en cours pour l'aménagement du chemin rural Villemoujeanne-Pert. Le C.M. donne un accord de principe pour traiter l'arrivée dans le village de Pert, en même temps que la route de Châteaucourt.

• **Festivités de Noël :** Le C.M. décide que des cadeaux de Noël seront offerts aux enfants de moins de 14 ans. En ce qui concerne les aînés, une enquête sera effectuée auprès des intéressés pour le choix de la formule à retenir, en ce qui concerne leur cadeau de fin d'année.

• **Ramassage ordures ménagères :** Le Maire informe le C.M. que Mr Poulier, pour raisons de santé, n'assurera plus le ramassage des ordures ménagères à compter du 1er janvier 91. Pour son remplacement, 3 options sont possibles :

- le service est confié au SIVOM.
- l'agent communal assure ce service, ce qui implique l'achat de matériel.
- le service est concédé à un particulier dans les mêmes conditions que Mr Poulier.

Le C.M. demande qu'une étude soit faite.

• **Questions diverses :** - Le Maire informe le C.M. que l'agent d'entretien est en congés annuels du 17/09 au 15/10

- Une première réunion pour la mise en place d'un Comité des Fêtes est prévue samedi 22 octobre, 20 h 30 au foyer rural.
- Le Maire donne connaissance au C.M. des courriers adressés par Mr Waladoux et Mme Simek, résidants de Vichez, relatifs respectivement au ramassage des ordures ménagères et à l'accès d'un chemin rural. Une réponse sera adressée à ces 2 personnes.
- Le Maire fait le bilan pour l'année 1990 du fleurissement du bourg.
- Le Maire a rencontré Melle Monteil en vue de l'aménagement des abords de l'étang.

• **Facturation 1990 eau V.A.L. :** Le Maire informe le C.M. de la requête de V.A.L., concernant la facturation d'eau du village de vacances de Pierrefitte pour 1990, compte tenu de la rupture de leur contrat de location en octobre 1990.

En accord avec V.A.L., le C.M. décide de ne facturer pour l'exercice 1990, que 75 % du montant annuel d'abonnement au réseau d'eau potable et de la redevance d'assainissement.

• **Virements de crédits 1990 :** Le Maire informe le C.M. que les crédits prévus au budget primitif 1990, programme AEP Le Coufeix sont insuffisants puisque le Conseil Général lors de sa décision de financement, a exigé que la solution technique n° 2 soit retenue (diamètre canalisations supérieur). Le Maire propose le virement de crédits ci-après

- diminution de crédits à l'article 6313 : 7700 F.
- Augmentation de crédits à l'article 233 (42G) : 7700 F.

Le C.M. approuve cette décision.

... et si nous faisions le point sur nos actions passées et à venir !

Dans mon éditorial du 1er semestre 1990 je vous annoncais que les grandes lignes de travail pour 1990 étaient les suivantes :

- Réflexion sur le développement des emplois sur la commune : étude de deux projets porteurs.
- Mise en forme de la piste " La Feuillade - Fumouse ".
- Modernisation de la Mairie : aménagement plus fonctionnel,dotée de moyens modernes (minitel) permettant de travailler dans de meilleures conditions tout en favorisant un meilleur accueil.
- Etude de l'assainissement de Pierrefitte.
- Aménagement du réseau routier,des trottoirs (Lotissement communaux,bourg).
- Projet d'amélioration et de restructuration du " haut du bourg ".
- Extension réseau d'eau potable " Le Couffeix ".
- Goudronnage allée cimetière.
- Signalisation améliorée.
- Eclairage des hameaux (1ère tranche : Vichez,Pert,Châteaucourt).
- Aide aux associations (rénovation du foyer rural).
- Règlementation du camping sauvage.
- Fleurissement de la Commune (projet qui me tient beaucoup à coeur).

Où en sommes nous en ce début d'année 1991 de ces différents projets et conduites de travail ?

Des deux projets d'emploi sur la commune,l'un n'a pas " tenu la route " faute de moyens financiers et bâti sur une étude très floue.Quant au 2ème,après recherche de plusieurs mois pour implantation d'activité dans une structure en dure sur la commune,il n'a pas été possible de donner une suite favorable à sa requête.

" Piste La Feuillade - Fumouse " : Elle a été receptionnée par les services compétents (D.D.A.A.,maître d'oeuvre,l'entreprise PANTEIX et la commune, maître d'ouvrage,représentée par : Messieurs Michel FAURE,Maire,Georges PEYRATOUT, 1er Agjoint,René PEYCLY,Conseiller Municipal) le mercredi 7 Novembre 1990.Il en a été de même pour la piste de Villemoujeanne.Ces deux réalisation,dont nous sommes fiers,sont ouvertes à tous.

La modernisation de la Mairie fut effective en septembre dernier.Elle consista,comme prévu,à l'aménagement d'un bureau du Maire,d'une salle de réunion et de travail pour les Conseillers,un panneau vitré extérieur d'affichage,d'un ensemble de panneaux volants d'affichage à l'intérieur,d'une réfection de la ligne téléphonique (installation de 2 lignes groupées),du minitel (liaison Conseil Général et Préfecture) et mobilier fonctionnel.

Etude de l'assainissement de Pierrefitte : projet lourd,toujours à l'étude technique et financière pour 1991.

Aménagement du réseau routier : interventions sur plusieurs secteurs de la Commune,la place du marché et les trottoirs jouxtants la place,une partie des trottoirs du lotissement de Nergout,route de Vassivière...

Projet d'aménagement et de restructuration du haut du Bourg : toujours à l'étude.Plusieurs pistes de travail sont en cours pour 1991 et 1992.

Extension réseau eau potable du Couffeix : Fait.

Goudronnage allée cimtière: Fait

Signalisation améliorée : en partie effectuée.Un effort important pour promotion de BEAUMONT-du-LAC sera faite en Avril/Mai 1991.(Bourg et Hameaux:Vichez Pierrefitte,Châteaucourt,Vassivière,Nergout).

Eclairage des hameaux : (1ère tranche,Vichez,Pert,Châteaucourt: effectuée). Une 2ème tranche est à l'étude pour 1991 dont le secteur du Chemin " Perce - Neige " .

Aide aux associations : une subvention annuelle pour l'association du foyer rural de 1.000 F. par an a été votée par le Conseil Municipal.
De plus,pour améliorer,entre autre,la qualité de ses activités,le foyer rural,bâtiment communal a,en grande partie,était rénové.

Le réglement du camping sauvage : a était réglementé par un arrêté du du Maire le 29 Mai 1990 et 3 Panneaux ont été installés.

Fleurissement du Bourg : une première étape,positive,aux dires de la population,aété entreprise en 1990.elle sera renforcée en 1991.

D'autres interventions ponctuelles sont venues s'ajouter à celles initialement prévues (nettoyage de la croix du cimetière,entretien chemins ruraux ,la fontaine de Châteaucourt,pose de containers à ordures en plusieurs points sur la commune,amélioration de l'animation de l'arbre de Noël des Enfants, extension du droit à cadeau aux enfants séjournants sur la commune âgés de moins de 14 ans,réalisation d'une réserve d'eau à Fumouse,...).

D'autres projets sont à l'étude.Certains pourront vraisemblablement voir le jour en 1991 (réfection chemins ruraux liaison Châteaucourt,Les Gouttets. Création de la piste de Puy Bruly,réfection de la voie d'Hyvernaud-la Varliette...).

.... Beaucoup de travail en perspective !

Le Maire,

Michel **FAURE**



Beaumont : *création d'un Comité des Fêtes*

C'est devant une assistance peu nombreuse mais particulièrement intéressée et motivée que Michel Faure, maire de Beaumont-du-Lac, présentait samedi dernier son projet de création d'un comité des fêtes, d'animation et de coordination des activités sur la commune.

En préambule, il précisait à l'assemblée les motivations qui l'ont conduit, ainsi que son conseil municipal, à présenter ce projet à la population. *«Ce comité, prolongement de la commission municipale des loisirs et de l'animation, doit être une structure de coordination et de réflexion sur l'animation estivale dans notre commune. En aucun cas, il ne peut se substituer aux associations existantes et s'ingérer dans leur fonctionnement. Bien au contraire, il se doit d'être un élément moteur de l'animation et pour ce faire doit intégrer les représentants des associations existantes en plus des bonnes volontés demeurant sur la commune»* devait-il déclarer.

A l'issue d'une discussion fructueuse entre tous les membres présents, un concensus se dégagea sur le bien-fondé d'une telle structure sur la commune.

Mr le Maire précisa que dans les semaines à venir, toutes les bonnes volontés n'ayant pu être présentes ce jour (en raison essentiellement du mariage J.-Y. Livet et I. Lenoir) pourront s'adjoindre au bureau constitué.

Puis une réflexion collective s'instaura afin de réfléchir, dans les grandes lignes, à ce que pourrait être la saison estivale 1991 outre le marché de chaque dimanche matin, la fête de Beaumont organisée par le Foyer Rural le 3ème dimanche de juillet, le ball trap du 2ème dimanche d'août, le jumping de Vassivière la 2ème semaine d'août, plusieurs pistes de travail furent évoqués :

- Concerts jazz New-Orléans ;
- concerts ensemble de cuivres ;
- concerts quatuor saxophones ;
- installation sur la commune de l'activité équitation du CLEP de Bujaleuf
- fête du 14 juillet (feu d'artifice, majorettes) ?
- méchoui et bal du 15 août ?
- randonnées pédestres, sous la conduite de Mr Mareau, 2 à 3 fois pendant la saison.

Mr Fourchet précisa que le concours hyppique de printemps de Peyrat-le-Château sera organisé en 1991 sur le territoire de Beaumont-du-Lac.

Mme Cholet indiqua, quant à elle, qu'elle espérait une plus grande activité en juillet et août prochain et annonça à l'assemblée qu'elle organisait le samedi 27 octobre une soirée choucroute.

Une nouvelle réunion sera prévue pour fixer définitivement les festivités de Beaumont-du-Lac en 1991.

Sur les registres paroissiaux qui se trouvent à la mairie et qui remontent avec de nombreuses lacunes à 1619, nous avons relevé les noms des curés, prêtres et vicaires suivants :

Curés : 1633, Pimouzo, curé ; 1654, Verillac (J.), Pierrefitte, vicaires ; 1655, Goudard (Guillaume), curé ; 1659, du Soulhier (H.), vicaire ; 1660, Rousseau, prêtre, Deschamps, vicaire ; 1662, Lafaye, qui signe en 1674, Lafaye, curé de Beaumont en Poitou, diocèse de Limoges ; 1682, Coutisson (P.), curé ; 1690, Lafaye, curé ; 1706, mention de J. Vitet, prêtre ; 1706, Chouvel, prêtre délégué du sieur La Faye, curé ; 1706, Dandaleix, prêtre commis ; 1710, Dorliat (Jean), prêtre ; 1715, Meilhac (J.-J), curé ; 1716, Texendier, curé ; 1717, Peytavi, prêtre de la mission ; 1721, Vareilhette, vicaire de Chatelus, prêtre commis ; 1726, frère Alexis Texandier, religieux bénédictin, prêtre commis ; 1727, Ruben du Mas, curé ; 1730, Riffaterre, curé ; 1742, Rey de La Peyre, curé ; 1762, Cramouzaud, curé ; 1792, Thezillat, curé, et Joullot, vicaire.

Nous ajoutons, pour la période moderne, les noms des curés que nous avons trouvés dans les almanachs-annuaires, les registres du presbytère et l'Ordo du diocèse :

1803, Bachellerie (Pierre-Paul) ; 1806, Roussel ; 1821, Selle ; 1827, Ponchut ; 1831, Piolet ; 1842, Ramade ; 1851, Mathieu ; 1852, Fargeaudon ; 1871, Audouze ; 1873, Deguillaume.

Certaines indications des registres paroissiaux nous portent à croire qu'il y avait à Beaumont, au XVII^e^ siècle, une communauté de prêtres.

Outre la liste des curés, on trouve dans les registres paroissiaux quelques mentions intéressantes des notables de l'endroit. En voici quelques-unes :

En 1655, mention de Comte (Léonard), lieutenant de La Villeneuve-au Comte et Nedde.

1677, 9 septembre. Jean Dorliat, m^e^ apothicaire, habitant de Beaumont.

1679, 13 août. M^e^ François Vareilhe, du lieu de la Vareille, paroisse de Gentioux, lieutenant en la juridiction du comté de La Feuillade.

1679, 29 octobre. M^e^ Léonard Dorliat, notaire du bourg et paroisse de Beaumont.

1686, 26 juin. François Comte, m^e^ chirurgien de Beaumont.

1691, 25 février. Pierre Dubayle, procureur d'office du comté de Feuillade.

1697, 7 avril. Sieur Hyacinthe Forest, demeurant au château de La Feuillade.

1699, 26 juillet. Décès de damoiselle Anne Romanet, femme à M. J.-B. Thiveau, du lieu des Ternes, munie des sacrements de pénitence, eucharistie et extrême-onction. Son corps fut inhumé dans l'église de Beaumont, au fond des tombeaux de ses prédécesseurs. La dite damoiselle était âgée de 38 ans environ.

1705. Masmoret, commis à l'office de contrôleur, demeurant à Eymoutiers.

1712. Comte (Léonard), huissier du bourg de Beaumont.

1769. De Lavergne, commis greffier à Montmorillon, reconnaît que le curé de Beaumont a déposé au greffe le registre de sa paroisse.

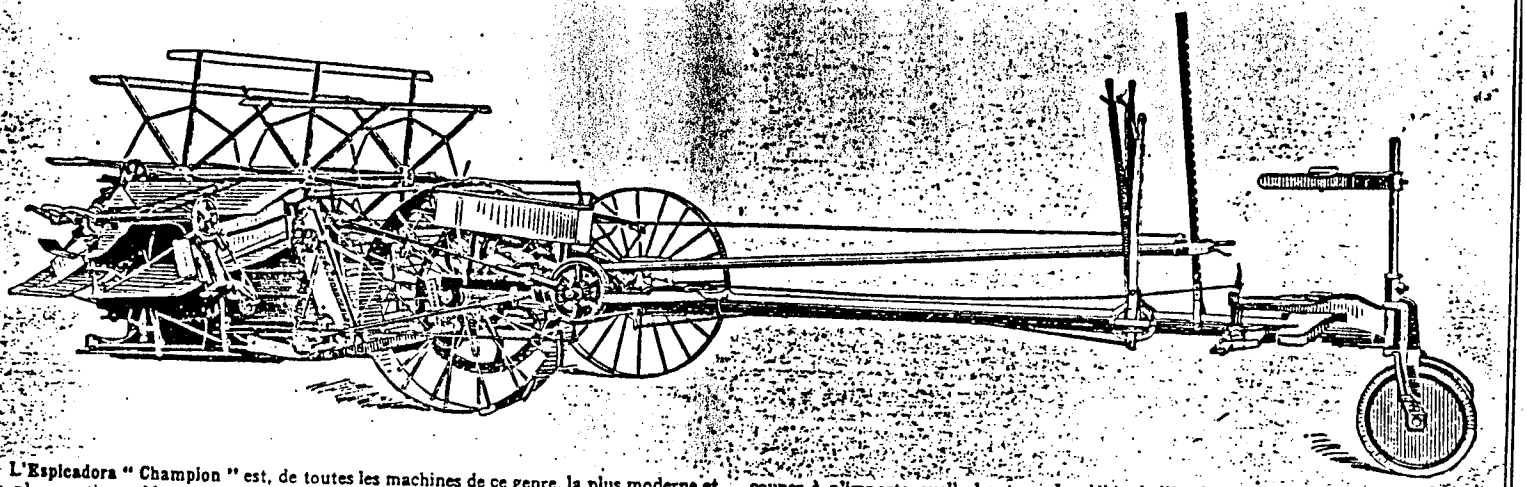
Maires et officiers publics depuis la Révolution, d'après les registres de la mairie : 1793, Varliette (Léonard), membre du conseil général de la commune de Beaumont ; 1794, Vialatou (Jean), officier public ; an VIII, Garat de La Villeneuve (Raymond), maire de Nedde et de Beaumont ; an XI, Bataille, adjoint ; 1815, Leteiller, maire ; 1815, Garat aîné, maire ; 1816, Garrat de Nedde, adjoint ; 1818, de Nedde, maire ; 1831, Leteiller, maire ; 1832, Benassy, maire ; 1842, Augier, maire ; 1854, Benassy, maire ; 1890, Benassy, maire.

RUBRIQUE . Agricole .

Intitulé local : Expt. ....

Moissonneuse "CHAMPION" dite "ESPICADORA" (coupe-épis)

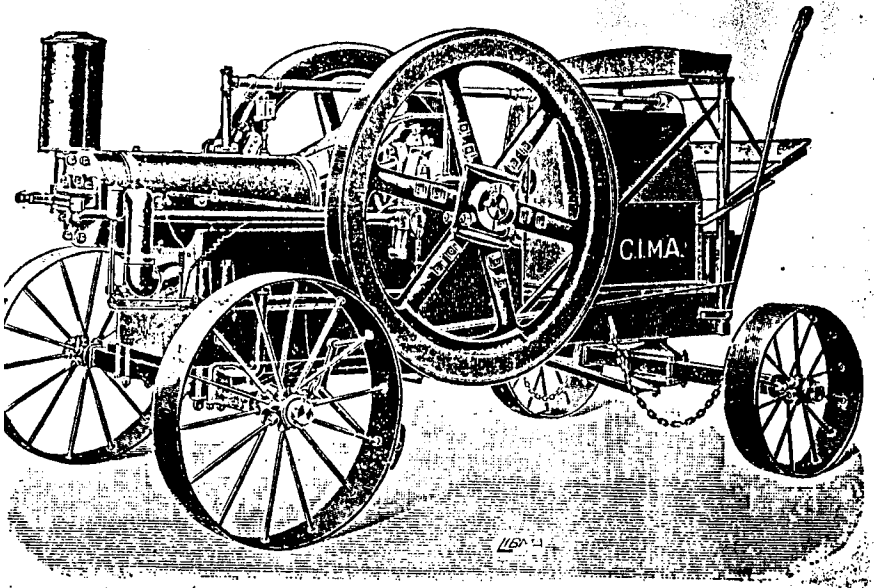
Largeur de Coupe 3 m. 69



L'Espicadora " Champion " est, de toutes les machines de ce genre, la plus moderne et la plus pratique. Munie des derniers perfectionnements, cette machine travaille avec précision : elle a, de plus, une grande facilité de manœuvre : un homme seul suffit à sa conduite. L'Espicadora " Champion " convient pour toutes les récoltes et permet de couper à n'importe quelle hauteur. Le débit de l'**Espicadora " Champion "** est toujours constant, et sa régularité de travail parfaite, quelle que soit la condition du terrain où la machine travaille. L'**Espicadora " Champion "** a des qualités qui lui sont toutes spéciales, et qui la font apprécier de tous les cultivateurs.

Locomobiles "CIMA"

4, 6, 8, 10, 12, 15, 20, 25 HP



La **Locomobile " CIMA "** est appelée à rendre de grands services aux fermiers, entrepreneurs de battage ou de sciage. La **Locomobile "CIMA"** a une grande priorité sur les locomobiles à vapeur, parce qu'elle ne nécessite ni transport d'eau, ni charroi de charbon. Elle peut être placée sans danger auprès des meules de blé dans le cas où elle actionne une batteuse, ou dans une grange lorsqu'elle est employée pour la conduite des scies, coupe-racines, broyeuses. La **Locomobile "CIMA"** est toujours prête à fonctionner et ne nécessite aucune surveillance. — Le moteur est du type horizontal.

Le chariot de la **Locomobile " CIMA "** est d'une solidité exceptionnelle; il permet de circuler sur tous les chemins et routes les plus mal tenus.

FORCE en HP	VITESSE à la MINUTE		Encombrement approximatif		POULIES		POIDS		
					Diam.	Larg.	Net	Brut	
	de	à	m/m	m/m	m/m	m/m	kgs	kgs	
4	400	480	1600	1100	304×212		827	1070	Circulation d'eau.
6	325	390	1800	1170	406×311		1134	1517	
8	310	370	2000	1260	457+260		1472	1923	
10	300	360	2200	1260	508×260		1577	2162	
12	300	360	2300	1460	609×361		2057	2542	
15	250	275	2650	1460	660×311		2416	3153	
20	240	270	2700	1725	711×412		—	—	
25	240	270	3650	1650	711×412		—	—	

L'on n'arrête pas le progrès

L'Europe agricole est en marche - - - !

ETAT - CIVIL , 2 ème semestre

MARIAGES:

Norbert VERGONJANNE et Anne JULIEN	le 28 JUILLet 1990
Pierre DELSOL et Marie LENOBLE	le 28 Juillet 1990
Jean-Louis LAGARDE et Marie-Frédérique LEGROS	le 08 Septembre 1990
Jean-Yves LIVET et Isabelle LENOIR	le 20 Octobre 1990
Patrick BARBAS et Bernadette PREMAUD	le 22 Décembre 1990

DECES:

Mme PETITGALANT veuve BILLONNET Elise	le 11 Août 1990
Mme GOUMY Emma	le 16 Décembre 1990

Schéma Départemental pour l'Eau

Le Conseil Municipal a décidé d'adhérer au Syndicat Intercommunal d'étude du projetd'alimentation en eau potable du Sud-Est du département(Cantons d'Eymoutiers (dont Beaumont-du-Lac),Châteauneuf-la-Forêt,ST Léonard-de-Noblat,Pierre-Buffière, et ST Germain-les-Belles).

Ont été désignés comme représentants de la Commune:

- Titulaires : M.Michel FAURE, M.Georges PEYRATOUT
- Suppléants : M.Pierre POURCHET, M.Georges RUBY

René PEYCLY

Vassivière : L'art au service du tourisme



VASSIVIERE fait déjà ses comptes de l'été. La saison 1990 aura été somme toute bonne, même si juillet débuta dans la morosité.

Incontestablement, le site de Vassivière doit beaucoup aux retombées des étapes limousines du Tour de France. Les directs télévisés de 1985 et de 1990 y sont pour quelque chose.

Si la fermeture du village-vacances de Pierrefitte (75 gîtes) n'a pas été trop ressentie par le commerce local, c'est que la zone touristique est désormais bien structurée et peut supporter des difficultés d'hébergement.

Sur Vassivière, les vacances se personnalisent et les animateurs du SYMIVA ont enregistré de nombreuses demandes d'activités de découverte. Ces aspirations seront prises en compte pour établir le programme de l'an prochain.

Autour du lac, les communes s'équipent et embellissent leur environnement, c'est le cas de Beaumont-du-Lac.

Cette commune a voulu, malgré sa faible densité en habitants jouer pleinement la carte du tourisme. Ses élus considèrent qu'ils sont un peu la porte du lac, son affiche à l'arrivée des touristes dans la région.

Autour de la mairie, sur trois niveaux, des espaces ont été construits, intégrant parfaitement des aménagements publics fonctionnels au site de granit.

Car Beaumont-du-Lac cultive l'art des vieilles pierres. Le village a pris Digan pour créer à la fois une œuvre et une fontaine face à l'édifice public plus que centenaire. Digan, avec le talent qu'on lui connaît, a intégré dans son architecture l'antique meule d'un moulin à huile.

(Page Région)

LA REVISION FONCIERE

La révision des évaluations foncières des propriétés bâties et non bâtie a été décidée par le parlement le 30 juillet 1990.

I.Pourquoi une Révision?

La charge de la fiscalité directe locale n'est pas toujours répartie de façon équitable entre les contribuables et entreles collectivités:il en résulte chaque année,un nombre important de réclamations.

Or une partie des difficultés actuelles des impôts locaux et leur inc)mpréhension par les contribuables provient du vieillissement des évaluations cadastrales:les précédentes révisions remontent à 1961 pour le foncier non bâti et à 1970 pour le foncier bâti.Depuis,les marchés locatifs ont évolué et le parc immobilier s'est modifié.

La révision des évaluations foncières est devenue inéluctable.Les valeurs cadastrales ne correspondent plus à la réalité.

II.Dans quel esprit la Révision doit-elle être réalisée ?.

1- Une nécessité,tenir compte de la réalité du marché:

Il n'est pas question,comme en 1961 et en 1970,de revoir le classement des 90 Millions de parcelles et des 35 millions de locaux.Il faudrait plusieurs années. Il s'agit simplement d'adapter le classement actuel en fonction d'une nomenclature générale simplifiée.

Trois niveaux de classement sont prévus en allant du général au particulier.

- 4 groupes pour les propriétés bâties et 7 groupes pour les propriétés non bâties;
- des sous groupes,correspondant à la nature et à l'affectation des propriétés.
- des catégories (propriétés bâties) et des classes(propriétés non bâties)

Le classement des propriétés s'opérera simplement,en rattachant aux catégories et classes ainsi définies,celles qui existent actuellement.

Pour chacun de ces sous-groupes sera calculé un tarif fixé par secteur d'évaluation.Le secteur d'évaluation est une innovation.L'idée est de cerner des espaces géographiques dans lesquels le marché locatif immobilier présente une certaine homogénéité.Ces secteurs pourront comprendre une ou plusieurs communes ou seulement des parties de communes.

2- Un impératif,simplifier pour aller vite:

La généralité des contribuables n'aura pas à souscrire de déclarations, sauf pour les locaux professionnels et commerciaux.

Des méthodes d'évaluation des propriétés bâties sont allégées avec en particulier la suppression des équivalences superficielles qui consistaient à décider qu'une baignoire valait 5m2 et un lavabo 3m2.

La méthode tarifaire,c'est à dire,l'application d'un tarif au m2 à une superficie devient la régle.

Il s'appliquera un coefficient correcteur unique compris entre 0,85 et 1,15, pour tenir compte de l'état et du bien de sa situation dans le secteur d'évaluation

3- Un objectif,rendre plus juste la répartition de l'impôt:

Le concept de secteur d'évaluation qui tient mieux compte de la réalité du marché permettra,par exemple,d'appliquer un tarif différent aux logements les plus éloignés du centre ville,alors qu'aujourd'hui la tarification est le même au sein d'une même commune.

Gràce à l'unification des méthodes,deux locaux semblables seront évalués de la même façon: tel n'était pas nécessairement le cas jusqu'à présent.

4- Une démarche originale: associer les élus locaux et les représentants des contribuable aux opérations de révision.

Toutes les opérations seront effectuées en étroite concertation avec eux. Les décisions n'appartiendront plus seulement à l'administration,mais seront prises en accord avec diverses commissions réunissant élus locaux et représentants des contribuables

Ces commissions fixeront notamment,en accord avec l'administration le classement des propriétés bâties et non bâties.

P.POURCHET

LE VASSIVIERE NOUVEAU...

Libre opinion

Il a coulé beaucoup d'eau sous le pont de Maulde et bien des anciens... l'ont à jamais franchi ...

Nostalgie du passé d'un pays transformé en pôles d'attractions, ou désormais les saisons se comptent en nuitées.

Saisons estivales où l'on entend plus au petit matin le bruit de la pierre fialant le dard,sonnant clair dans la rosée.

Cultures ringardes rangées au rendez-vous des souvenirs,comme les fléaux des batteurs le sont au ratelier du passé.

En ces temps,allant de Beaumont à Royère l'on traversait une contrée étrange,de Nergout au pont de Vauveix,puis de la Jassine à Jansanas.

Se succédaient landes,tourbières,pacages mouillés ou sautillait la rigole,ou abondaient la rebeyrolle,et à la brune,les feux follets...

L'un de ces lieux de rencontre se nommait ... le Poteau !

Dans une maison isolée vivait un jardinier cultivant de belles fleurs, en ce lieu sauvage.

Un jour vint,un grand architecte,qui jeta un manteau épais,recouvrant à jamais d'eau le pays de Vassivière.

Là ou il n'y avait que bruges,fougères,et moulars,déferlèrent en vagues,campeurs et caravaniers.

Les indigènes tapis dans leurs demeures de granit,regardèrent d'un oeil circonspect,la mutation...

En l'Ile un minaret fut érigé,par un latin de renon.Du haut,telle une tour gênoise et sa lanterne,l'on rayonne et l'on veille désormais sur le pays de Vassivière,sur sa culture et ses oeuvres contemporaines.

LE PRIMATE

PROBLEMES AGRICOLES

Le Conseil Municipal conscient de la gravité de la situation des éleveurs et producteurs,qui risque d'accentuer la desertification des communes rurales approuve la motion suivante:

- Demande que des mesures d'urgence soient prises par les pouvoirs publics afin d'assurer les conditions indispensables au maintien et à la protection de l'élevage.

. Les productions bovines et ovines en particulier constituent pour notre région,notre département,nos communes,un potentiel vital d'activités permettant la vie économique de nos Collectivités locales.

- Soutient les organisateurs agricoles dans leur demande de classement de département sinistré pour la sécheresse.

- Condamne cependant les actes de violence et les pratiques barbares utilisées par certains éleveurs en les mettant en garde contre la déplorable image qu'ils donnent de leurs légitimes revendications.

Claude **BARBAS**

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC DE LA MAIRIE:

- lundi et mercredi de 10 h à 12 h et de 14 h à 17 h
- vendredi de 14 h à 17 h

PERMANENCE DU MAIRE:

Mercredi de 14 h 30 à 17 h.Pour tous contacts en dehors de ce jour, prendre rendez-vous auprès de la secrétaire de mairie au55.69.15.62.

- Logement -

Les personnes à la recherche d'un logement se présentent généralement à la Mairie.

Aussi,nous demandons aux propriétaires de logements vacants de bien vouloir le faire savoir au secrétariat de mairie.

N.B. Un logement F2 Municipal est vacant depuis le 31.10.1990.